



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 99738

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'édifiant reportage diffusé dans l'émission Envoyé spécial sur France 2, le jeudi 6 janvier 2011. Ce reportage sur le thème de la sécurité privée a mis en avant les très importantes lacunes des entreprises privées qui assurent depuis presque une vingtaine d'année des missions qui étaient effectuées autrefois par les forces de l'ordre. Au cours de ce reportage, un extrait en caméra caché montrait que le commissariat de Boulogne refusait de prendre des plaintes des supporters contre le PSG. Elle lui demande de lui indiquer pour quels motifs les fonctionnaires de ce commissariat refusent de prendre des plaintes contre une personne morale. Elle le prie également de prendre toutes les mesures nécessaires afin que tout citoyen puisse déposer une plainte contre une personne morale dans ce commissariat.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99738

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 février 2011, page 1150

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)